

Affiché le
Le Maire,
Danielle TRIGATTI

SEANCE DU 19 Septembre 2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 du mois de Septembre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle derrière la mairie, le Mardi 19 Septembre 2017 à 19h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mr PUAUD, Mme RAGOT, Mme BOUSSEAU, Mme de la TOUR, Mme ROUSSEAU, Mr CHUPEAU, Mr TURCAUD.

ABSENTS: Mme PAJOU Françoise ayant donné procuration à Mme TRIGATTI Danielle.
Mme SALLÉ, Mme RAUD, Mr MATHONNEAU.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 Juillet ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 18 Juillet 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire accueille les services de la Gendarmerie pour la présentation du dispositif de Participation Citoyenne (anciennement dénommé Voisin Vigilant). Les gendarmes expliquent au Conseil Municipal que cette action a pour but principal la lutte contre les cambriolages. C'est la mise en place d'une attention bienveillante des gens envers leur voisinage. Si un cambriolage est commis dans une rue ou sur la commune, les voisins ou toute personne ayant constatés un fait inhabituel (une voiture inhabituelle à une heure inhabituelle, etc...) pourront envoyer un mail ou bien téléphoner immédiatement pour remonter l'information à la Gendarmerie. Les Gendarmes expliquent que ce sont tous ces petits éléments qui peuvent paraître anodins mais qui, mis bout à bout dans un processus d'enquête, permettent de consolider celle-ci et condamner les auteurs. Aujourd'hui les gens ne sont plus dans une démarche d'entraide vis-à-vis des services de la Gendarmerie et ne viennent plus spontanément relater ce qu'ils ont vu ou entendu lorsqu'il y a des infractions. Le dispositif permet également une certaine discrétion de la part des citoyens (pas de déplacement à la gendarmerie, ni de déplacement de gendarme à leur domicile).

Les Gendarmes expliquent que le dispositif est entièrement porté par le Maire avec le soutien des services de Gendarmerie. La démarche est la suivante : réunion publique avec la population pour présenter le dispositif, puis signature d'un protocole avec les services de la gendarmerie.

Après débat le Conseil Municipal demande à Mme le Maire l'organisation d'une réunion publique afin de proposer ce dispositif à tous les habitants de La Caillère St Hilaire.

2017-09-01- DEMANDE INDEMNITE DU TRESORIER DE STE HERMINE 2017.

Mr POULARD, receveur municipal, nous a fait parvenir sa demande d'indemnisation pour sa mission de conseil auprès de la collectivité. Celle-ci s'élève à 408.66 € pour 360 jours.

Après débat le Conseil Municipal

- DECIDE de ne pas attribuer d'indemnité de Conseil au comptable public en 2017 pour cause de contrainte budgétaire.

2017-09-02 REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018.

Chaque année il convient de délibérer au sujet du montant de la redevance assainissement. Rappel des tarifs appliqués les années précédentes :

En 2010 :

- Les 40 premiers m³0.86 € le m³
- + de 40 m³.....1.48 € le m³
- Abonnement.....26.26 €

En 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 , 2016 et 2017 (pas d'augmentation de tarif depuis 2011):

- **Les 40 premiers m³0.88 € le m³**
- **+ de 40 m³.....1.50 € le m³**
- **Abonnement.....27.00 €**

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide que les tarifs de la redevance assainissement 2018 ne subiront aucune augmentation et seront les suivants :
 - **Les 40 premiers m³0.88 € le m³**
 - **+ de 40 m³.....1.50 € le m³**
 - **Abonnement.....27.00 €**

2017-09-03- RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT.

Conformément aux dispositions de la loi, Mme le Maire a communiqué au Conseil le rapport d'activité 2016 dressé par la SAUR.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

2017-09-04- RAPPORT ANNUEL VENDEE EAU.

Conformément aux dispositions de la loi, Mme le Maire a communiqué au Conseil le rapport d'activité 2016 dressé par VENDEE EAU.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

2017-09-05 RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) du 18 MAI 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que La Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire.

Notre nouvelle Communauté de Communes SUD VENDEE LITTORAL ayant deux ans pour définir les compétences, la CLECT sera une instance très sollicitée et plusieurs rapports seront sans doute présentés à l'approbation du Conseil Municipal.

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que la CLECT de la Communauté de Communes SUD VENDEE LITTORAL s'est réunie le 18 Mai 2017, pour procéder à l'élection du président et vice-président, approuver le règlement intérieur de l'instance, examiner les différents points contenus dans le rapport joint avec leurs incidences respectives sur l'attribution de compensation versée à la Commune.

Madame le Maire rappelle au Conseil que le document a été transmis par mail à chaque conseiller afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'approuver le rapport de la CLECT SUD VENDEE LITTORAL en date du 18 mai 2017.

2017-09-06 CHOIX DU BUREAU DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA TRAVERSEE DU BOURG DE LA CAILLERE.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée du bourg de La Caillère, Mme Le Maire rappelle la délibération n° 2017-06-01 du 13.06.2017 autorisant la consultation de bureaux d'études pour la désignation d'un maître d'œuvre. Le marché s'est clôturé le 27 Juillet dernier. Elle présente ensuite au conseil l'analyse des offres pour le choix d'un maître d'œuvre pour le projet susvisé. Mme le Maire donne lecture et commente le rapport d'analyse des offres. Neuf bureaux de Maitrise d'œuvre ont répondu à notre projet :

- Le Vôte
- DCI Environnement
- Voix Mixtes
- Parcours
- ACC
- Gwenaël TANGUY
- Côté Paysage
- Gilles GAROS
- Sophie BLANCHET

Il ressort de cette analyse que la proposition du Cabinet VOIX MIXTES est la mieux disante en tenant compte des critères de choix pondérés définis par le Conseil Municipal à savoir valeur technique 70% et Prix 30%. L'équipe regroupe les compétences d'urbanisme, paysagiste et VRD optimales. La description de la méthodologie d'exécution est très satisfaisante : le dossier de la commune a été étudié précisément avec visite sur les lieux, problématique et complexité des aménagements très bien appréhendés.

Mme le Maire rappelle que le choix d'un bureau d'études performant pour la réalisation de tels travaux est impératif et permet de réaliser des économies conséquentes de l'élaboration du projet à la réception finale du chantier.

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la présentation de l'analyse des offres,
- DECIDE de retenir la proposition du bureau VOIX MIXTES mieux disante, qui propose un taux de rémunération de 1.94 % sur la tranche ferme et de 4.42 % sur la tranche conditionnelle soit 6.36% pour l'ensemble du projet. Le forfait provisoire de rémunération s'élève à 53 400.52 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle).
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

2017-09-07 DECISIONS MODIFICATIVES.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs décisions modificatives sont nécessaires pour l'établissement d'écritures de régularisation comptable.

A/ Le trésorier demande l'établissement d'écritures comptable concernant des régularisations d'amortissement de subventions comme suit :

Budget Assainissement DM N°1 : REGULARISATION D'AMORTISSEMENT DE SUBVENTION

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	600.00 €	0.00 €	600.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	600.00 €	0.00 €	600.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-1391 : Subventions d'équipement	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	600.00 €	0.00 €	600.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	600.00 €	0.00 €	600.00 €
Total Général		1 200.00 €		1 200.00 €

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la décision Modificative N°1 du Budget Assainissement comme ci-dessus.

Commune DM N°2 : REGULARISATION DES AMORTISSEMENT DE SUBVENTIONS.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	10 850.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 850.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 850.00 €	0.00 €	10 850.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	10 850.00 €	0.00 €	10 850.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-13911 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	3 550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13912 : Régions	0.00 €	410.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913 : Départements	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13916 : Autres établissements publics locaux	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13936 : Participations pour voirie et réseaux	0.00 €	2 490.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2804112 : Etat - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
R-2804171 : Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
R-280422 : Privé - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 350.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 850.00 €	0.00 €	10 850.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 850.00 €	0.00 €	10 850.00 €
Total Général		21 700.00 €		21 700.00 €

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la décision Modificative N°2 du Budget Communal comme ci-dessus.

B/ Proposition de virement de crédits budgétaires : le Chapitre 20 du Budget commune doit être réapprovisionné notamment pour prendre en compte la maîtrise d'œuvre de La Caillère. Il est proposé d'effectuer un virement de crédit du compte 2151 au 2031 pour un montant de 10 000 € et de laisser les dépenses imprévues à 5000 € en cas de besoin sur la fin d'année.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la décision Modificative N°3 du Budget Communal comme ci-dessus.

2017-09-08 APPEL AU DON POUR OURAGAN IRMA.

Mme le Maire donne lecture d'un mail de l'Association des Maires de Vendée concernant les appels au don concernant l'aide aux victimes de l'ouragan « IRMA ».

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de participer à l'aide aux victimes de l'ouragan « IRMA » à hauteur de 400€.

2017-09-09 QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'association « Déplacement Solidaire SVL ». Dans ce courrier l'association demande au Conseil Municipal de les mettre en contact avec des personnes susceptibles de véhiculer leurs concitoyens. Après débat, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mr et Mme CADOR domiciliés à St Laurent de la Salle et qui souhaitent créer une activité de FOOD TRUCK. Dans ce cadre ils demandent au Conseil Municipal l'autorisation de stationner sur la commune plusieurs soirs par semaine. Le Conseil Municipal demande à Mme le Maire de les rencontrer pour connaître exactement leurs besoins et leurs souhaits.

Mme le Maire donne la parole à Mr Yves PICANT concernant le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Mr PICANT explique que cette année c'est la salle « du petit clos » qui est concernée et notamment la matérialisation d'une place handicapée à proximité de la salle. Mr PICANT présente un devis de l'entreprise CHARPENTIER pour un montant de 2 388.00 € TTC. Après débat, le Conseil Municipal donne son accord sur le devis de l'entreprise CHARPENTIER pour un montant de 2 388.00 € TTC.

Mme le Maire rend compte aux conseillers municipaux de la mise en place de l'organisation de la foire aux Marrons. La France étant toujours en état d'urgence le protocole de sécurité mis en place l'an dernier sera réitéré dans les mêmes conditions : rues bloquées avec filtrage et fouille aux entrées de la Foire, mise en place de parking à proximité, camions des vendeurs positionnés en amont pour agir en protection en cas de voiture bélier. Un devis est en court pour la présence de personnel de sécurité habilité à la fouille.

Mme le Maire donne la parole à Mr PÉAUD concernant la mise en place d'un totem signalétique démontable sur la « Place des Vergers ». Ce totem permettra d'indiquer les services publics (Salle Municipale et Centre de Loisirs), les nouveaux commerces en place et le Lotissement des Vergers. Après demande de devis auprès de plusieurs entreprises, le Conseil Municipal retient l'entreprise CHENU pour un montant de 1 949.96 € TTC.

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal de la rentrée scolaire. Elle l'informe que la garderie périscolaire du matin et du soir ainsi qu'une partie des TAP se situent désormais dans les locaux du Centre de Loisirs. Elle invite les Conseillers à s'y rendre aux heures des services périscolaires pour voir la nouvelle organisation des services communaux.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du dossier concernant l'acquisition de l'ilot immobilier du centre bourg.

Mr Yves PICANT explique au Conseil Municipal qu'afin d'alléger les services techniques un petit lamier passera sur la commune pour effectuer les tailles de haies. Il s'agit de l'entreprise « ETA ROTURIER Raphaël », de La Pommeraie sur sèvre pour un montant de 1794.00 € TTC.

Mr de BEAUSSE informe le Conseil Municipal qu'il organisera un vin d'honneur pour remercier Mr Louis DELANDES du don de l'un de ses tableaux à la Commune.

Mr Christian PÉAUD qui s'occupe du site internet explique qu'il a subit un problème technique. Une sauvegarde datant du printemps a permis de relancer le site mais il lui faudra un peu de temps pour tout remettre à jour. D'autre part il informe le Conseil Municipal qu'une mise à jour du site lui a été vivement conseillée par la société Ver2com, créateur du site. Un devis sera donc demandé pour le budget 2018.

Mr Christian PÉAUD explique qu'un problème de ligne internet a été signalé à l'école. Suite à la venue d'un technicien orange, il semble que la ligne était oxydée mais il n'y avait pas de coupure de signal. Mr PÉAUD explique donc qu'il contactera l'entreprise AXIANS afin de contrôler l'installation internet de l'école.

Mr TURCAUD demande à pouvoir prendre un bon pour acheter le matériel nécessaire à la réparation de la chasse d'eau d'un des toilettes de la salle du « petit clos ». Le Conseil Municipal donne son accord.

Mr PUAUD demande des informations sur le dossier des radars mobiles. Mme le Maire explique que cet achat a été différé à la fin de l'année pour des raisons budgétaires. Le cout des travaux de St Hilaire n'étant pas encore connu et l'acquisition de l'ilot immobilier à La Caillère ont fait prendre un peu de retard aux achats prévus lors de l'adoption du Budget.

Mr PUAUD demande à Mr Yves PICANT ce qu'il en est de la chaudière à granulé de la salle municipale. Mr PICANT explique que ce dossier est toujours en cours.

Mme Marie Claude ROUSSEAU demande ou en est le permis modificatif du lotissement. Mme le Maire répond qu'elle a recontacté Vendée Expansion en charge de la modification des plans et du règlement ce matin. Un contact avec eux est prévu demain.

Mme Séverine RAGOT demande ou en est la numérotation des villages ? Mr Christian PÉAUD explique qu'il faut réunir la commission voirie pour commencer à discuter de la méthode retenue.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.